

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul,	\$1
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul,	\$1
Aux deux publications réunies,	\$1 1/2
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.	
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion,	2c. 6
Deux lignes et au-dessous, première insertion,	2c. 4
Au-dessus par lignes,	3c. 4
Tout insertion subséquente, le quart de prix ci-dessus.	
(Affranchir les lettres.)	

Feuilleton de la Revue Canadienne.

WILHELMINE.

LE CHATEAU DE BRISBERG.

A deux milles environ d'Innsbruck, non loin de la frontière de Suisse, et au milieu de ces rochers de marbre qu'entrecoûpent des bois de sapins et que surmontent les blanches cimes des hautes montagnes du Tyrol, on remarquait, vers la fin du siècle dernier, un vieux château auquel sa construction massive, ses remparts et ses meurtrières donnaient l'aspect sombre et imposant d'une forteresse. Ce château, qui pendant près de cinquante ans avait été abandonné par la noble famille à laquelle il appartenait depuis un temps immémorial, était devenu, à l'époque où commence ce récit, la résidence du baron de Brisberg, naguère chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse.

Par suite d'une de ces intrigues de cour qui privent souvent les princes de leurs plus fidèles serviteurs, le baron s'était démis, l'année précédente, de la place qu'il occupait auprès de sa souveraine, et, par dépit peut-être autant que par philosophie, il avait quitté en même temps la ville et la cour. Nous ne savons si, depuis huit mois que l'ex-chambellan vivait retiré en Tyrol, il n'avait pas regretté plus d'une fois la précipitation avec laquelle il s'était éloigné de Vienne; toujours est-il positif que sa nièce Charlotte de Klepfel, orpheline à qui il servait de père, ne laissait guère passer de jours sans se plaindre de la monotonie de l'existence qu'on menait au manoir.

L'espérance d'y voir bientôt arriver Ferdinand de Stirnitz, son fiancé et le pupille de M. de Brisberg, ainsi que le plaisir de se retrouver avec Wilhelmine, sa sœur de lait et la compagne des jeux de son enfance, avait cependant donné jusqu'alors à Mlle de Klepfel le courage de supporter l'ennui dont elle se sentait accablée. Ce n'est pas que la jeune et jolie Autrichienne n'eût pas assez le sentiment du beau pour ne point comprendre et admirer les splendeurs d'une nature aussi richement variée que celle qui l'entourait, ni que son éducation ne fût pas assez complète pour lui fournir mille sujets de distraction; mais, comme beaucoup de femmes du monde, Charlotte ne se plaisait à cultiver les arts que pour augmenter, par des talens acquis, les brillants succès que lui valaient, dans les cercles aristocratiques de Vienne, les agréments de sa figure et de son esprit. De même, la contemplation des paysages les plus romantiques, les excursions dans les contrées les plus curieusement agrestes, n'avaient de charme pour elle qu'autant qu'elle pouvait s'y livrer avec une nombreuse et noble compagnie.

D'ailleurs, le château de Brisberg était, ainsi que nous l'avons déjà dit, une résidence un peu triste. C'était au premier étage que se tenaient de préférence M. de Brisberg et Mlle de Klepfel. Outre que les appartements y étaient moins vastes, la vue y était égayée par les sites diversifiés qu'on apercevait de chacune des fenêtres.

Assis sur le plateau d'un de ces monts qui s'échelonnent, pour ainsi dire, jusqu'à une hauteur incommensurable, le château de Brisberg ne possédait, dans l'enceinte de ses murailles, d'autre jardin qu'un terrain d'une médiocre étendue, entièrement consacré, sauf quelques carrés de gazon ombragés par des tilleuls, à la culture de plantes potagères. Mais, en arrière de cette féodale demeure, s'entassaient des rochers arides, de configurations bizarres, des montagnes aux versants couverts de pâturages, aux sommets couronnés de forêts, et enfin des pics dont la cime neigeuse se perdait dans les nues. Et si les regards se portaient en avant du manoir ils planaient sur le Rosenthal (vallée des roses), ainsi nommé de la profusion de rosiers sauvages qui y croissaient.

C'était dans la direction du Rosenthal qu'un matin du mois de juin de l'an 1770, Mlle de Klepfel, debout près de la fenêtre ouverte de la chambre de son oncle, tenait ses yeux fixés, tout en conversant avec le baron à demi étendu sur un large canapé en velours cramoisi.

—Où, mon oncle, disait Charlotte, dont la voix naturellement sonore avait en ce moment cet accent argentin qui, chez les jeunes femmes est presque toujours l'indice d'un vif mouvement de joie; où, mon oncle, la résolution que vous venez de prendre est très-sage, très-humble très-.

Mais, interrompit le baron, je suis loin d'avoir pu, comme tu parais le penser, à l'égard de ce Baden, aucune résolution! Je t'ai dit seulement que peut-être ces eaux, qui ont guéri de longs rhumatismes le conseiller Muller et le comte Hartmann, agiraient efficacement contre ces insupportables douleurs de goutte dont j'ai senti les premières atteintes cet hiver.

—D'après cet idée, comment serait-il possible, mon oncle, que vous hésitassiez encore à aller passer un ou deux mois à Baden.

—Je craindrais qu'on n'attribuât le séjour que

je fais en cette ville, si proche de Vienne (1), au désir de me rappeler à la mémoire de Sa Majesté l'impératrice, et de me faire réintégrer par elle dans mon ancienne charge.

—Si cela arrivait, vous en trouveriez-vous bien malheureux? demanda Charlotte.

Soit que l'ex-chambellan qui, sur le chapitre de sa retraite de la cour, n'était parfaitement sincère ni avec les autres ni avec lui-même, ne sût que répliquer à cette malicieuse insinuation de sa nièce; soit que, préoccupé de ses souvenirs, il n'y eût pas fait attention, toujours est-il qu'au lieu d'y répondre il demanda à Mlle de Klepfel ce qui la retenait si longtemps à la fenêtre.

—Mon oncle, c'est que je suis impatiente de voir arriver Wilhelmine. Elle m'apporte ordinairement à cette heure-ci le bouquet de roses et le panier de fraises qu'elle cueille pour moi tous les matins.

—Cette bonne Wilhelmine! reprit le baron; en t'ayant pour toi le respect dû à une noble demoiselle, elle te chérit comme si tu étais sa propre sœur.

—Et je suis sûre, ajouta Mlle de Klepfel, que lorsque je lui aurai dit: «Ma chère Wilhelmine, te demande comme un service de m'accompagner à Baden. . . .»

—Comment! comment! s'écria M. de Brisberg.

—Sans doute, répondit Charlotte; aucune des jeunes paysannes tyroliennes qui remplacent auprès de moi cette ingrate femme de chambre que nous avons été obligés de faire reconduire à Vienne, parce qu'elle prétendait ne pouvoir pas supporter l'air vif des montagnes, ne serait en état de m'habiller, de me coiffer, comme il convient à une femme d'un haut rang de l'être. . . Wilhelmine, elle, est adroite, intelligente, dévouée. . . .

—Mais, mon enfant objecta le baron, tu oublies que ta sœur de lait n'est pas libre maintenant de se donner d'elle-même suivant ta fantaisie. . . . Ne doit-elle pas épouser, la semaine prochaine, Dieterich, le fameux chasseur de chamois?

—Eh bien! Dieterich attendra un peu! répartit Mlle de Klepfel, dont la bonté de cœur et la générosité de caractère se laissaient quelquefois obscurcir par ces mouvements d'égoïsme malheureusement trop familiers aux favoris du monde et de la fortune.

—Et si cette absence allait amener une rupture entre les deux fiancés? dit encore M. de Brisberg.

—A quoi pensez-vous, mon oncle? Wilhelmine est bien supérieure, sous tous les rapports, aux autres jeunes filles du Rosenthal, et Dieterich lui est trop attaché pour qu'il renonce volontairement à elle. . . . Quand à sa fiancée, elle est trop constante dans ses sentiments pour manquer aux engagements qu'elle a contractés avec lui. D'ailleurs, je la prends sous ma garde et je veillerai sur elle.

A cette conclusion de sa nièce, le baron ne put réprimer un sourire sarcastique.

—Il me semble, remarqua-t-il à voix basse, que si l'un de ces deux jeunes têtes qui soit capable de diriger l'autre, ce ne peut être celle de Charlotte!

Cette dernière ne vit point le sourire et n'entendit pas l'observation de son oncle. A demi penchée hors de la fenêtre, elle jetait à une servante qui sortait du château pour aller puiser de l'eau à la fontaine, dans le vallon des roses, un petit papier sur lequel elle venait d'écrire quelques lignes au crayon.

Tu remettras cela de ma part à Wilhelmine, expliqua Mlle de Klepfel à la jeune Tyrolienne.

Colle-ci répondit à sa maîtresse par un signe de tête affirmatif, et après avoir ramassé le billet tombé à ses pieds, elle se fit à descendre en courant, sa cruche vide à la main, le chemin qui conduisait, par une pente assez rapide, jusqu'à la grande route. Mais, parvenue à l'endroit, où plusieurs sentiers se rejoignent au chemin du château, la paysanne s'arrêta, et Charlotte, qui l'avait suivie du regard, distingua alors un cavalier, que les arbres touffus, à l'ombre desquels il s'avançait, ne lui avaient pas encore permis d'apercevoir. Le voyageur s'entretint quelques instants avec la jeune servante; puis tous deux se remirent en marche. La Tyrolienne suivit le sentier qui menait au vallon; l'étranger continua de gravir la montée qui aboutissait au manoir.

—Mon oncle! s'écria Charlotte, voici un hôte qui nous arrive. . . . Si c'était Ferdinand! Malheureusement le soleil me donne en ce moment dans les yeux, de façon qu'il m'est impossible de voir ses traits. . . . Avec cela, comme il est à cheval, je ne puis pas non plus le reconnaître à sa tournure.

—Voyons si je serai plus habile que toi, dit le baron en se levant. Et s'aidant de l'appui d'une grosse canne, il gagna la fenêtre.

—Ce cher Ferdinand! Je ne m'attendais pas, d'après la dernière lettre qu'il nous a écrite de Berlin, à le revoir avant une quinzaine de jours, continua le baron.

(1) On comprend qu'il s'agit ici de Baden, situé à peu de distance au sud de la capitale de l'Autriche, et non de la ville de Baden, située dans le duché de ce nom.

—Aussi n'est-ce point lui! dit Mlle de Klepfel d'une voix dont l'expression de regret était tempérée par celle d'une vive curiosité.

L'étranger, qui se trouvait maintenant assez proche du château pour qu'on pût analyser sa personne, était un jeune homme de vingt-cinq ans environ, qui se tenait bien en selle, et qui salua avec empressement Mlle de Klepfel et son oncle, en les apercevant à la fenêtre. Alors, tandis que M. de Brisberg s'installait dans un grand fauteuil auprès d'une table à écrire, la coquette jeune fille courut se mirer dans une petite glace, à cadre et à pied d'ébène, placée dans un angle de l'appartement.

—Ma toilette est vraiment trop négligée pour que je paraisse, ainsi vêtue, devant un étranger, murmura-t-elle. . . . Et ma coiffure! . . . Elle ne serait peut-être pas trop mal si j'y avait seulement un peu de poudre!

Aussitôt la jeune fille s'esquiva par une porte donnant sur un corridor. Presque au même moment, le valet de chambre de M. de Brisberg entra annoncer à son maître que M. le comte Zaporini faisait demander à M. le baron s'il pouvait avoir l'honneur de lui présenter ses devoirs.

—Le comte Zaporini! répéta le baron. Tous ceux qui portent ce nom illustre ne peuvent manquer d'être bien accueillis chez moi. Conduisez ici le comte, en le priant de m'excuser de ce que je ne vais pas au-devant de lui. . . . Cette maudite goutte me cloue sur mon fauteuil!

—C'est singulier, ajouta M. de Brisberg, en se parlant à lui-même pendant que son valet de chambre allait transmettre sa courtoise réponse au jeune étranger; c'est singulier! Je croyais que la famille des Zaporini était éteinte depuis plusieurs années!

II.—LE VALLON DES ROSES.

Cependant la servante tyrolienne, après avoir donné au cavalier avec lequel elle s'était rencontrée les renseignements qu'il lui avait demandés sur les propriétaires du château de Brisberg, était précipitamment descendue dans le vallon.

Rien de plus délicieux que l'aspect du Rosenthal à cette époque de l'année, et le voyageur qui y pénétrait après avoir erré parmi les stériles rochers dont le vallon était entouré, devait se sentir heureux de pouvoir reposer sa vue sur la verdure panachée de blanc de houblon alors en fleur, ou sur celle plus éclatante des feuilles larges et lisses du maïs, dont les grains commencent à blanchir. Ça et là, des bouquets d'arbres sylvestres protégeaient de leur ombre les petits jardins des habitations rustiques éparses au milieu de la vallée ou groupées au pied des montagnes. La teinte jaunâtre des murs de ces chaumières, toutes construites en une espèce de grès particulier à ce pays, disparaissait aux regards sous la tenture de vigne dont ils étaient décorés. Sur le toit moussu de quelques-unes de ces cabanes retombaient gracieusement les rameaux flexibles du génet, qui croissait dans les fentes des rochers, ainsi que l'épinevieve et le cyclise. Et, de divers côtés, des torrents se précipitaient en nappes transparentes ou en cascades écumeuses dans le vallon, qu'ils sillonnaient ensuite en tous sens.

Cette charmante vallée possédait une fontaine toujours alimentée par une source où l'on venait non-seulement du château de Brisberg, mais encore de plusieurs hameaux des environs, s'approvisionner d'eau pour boire. Bien que cette source ne se trouvât pas éloignée de la demeure de Wilhelmine, la jeune servante qui, après un moment d'hésitation, avait pris le parti d'aller d'abord puiser de l'eau à la fontaine, fut assez satisfaite, en y arrivant, d'y rencontrer la sœur de lait de Mlle de Klepfel, à laquelle elle remit le billet dont l'avait chargée sa maîtresse.

Dès qu'elle eut lu les quelques mots tracés sur ce papier, Wilhelmine posa sur sa tête le grand vase de terre brune qu'elle venait d'emplir d'eau, et avant de s'éloigner, elle dit à la jeune fille, très curieuse de connaître le contenu de ce papier, qu'elle aurait sans doute eu l'indiscrétion de lire, si elle eût été aussi savante que la fiancée du chasseur Dieterich:

—Tu diras à mademoiselle que dans une demi-heure je serai au château.

Wilhelmine était une belle fille de dix-huit ans, dont la taille souple et bien proportionnée se dessinait avantageusement sous un corsage de velours noir adapté à une jupe de toile de coton de couleur claire. Au lieu de renfermer les tresses de leur riche chevelure sous un toquet d'étoffe noire bordé d'un galon d'or ou d'argent, ou sous un disgracieux bonnet de coton garni de franges, comme le font les montagnardes du Tyrol, les femmes du Rosenthal laissaient, à l'exemple des Suissesses leurs voisines, pendre jusqu'à leurs talons leurs cheveux nattés, et se contentaient de poser sur leur tête, lorsqu'elles sortaient de leur demeure, un simple chapeau de paille de forme ronde, sans rubans ni ornements d'aucune sorte.

Les traits réguliers de Wilhelmine avaient ce caractère de résolution qu'acquiert ordinairement la physiologie des femmes comme des hommes dont l'esprit et le corps sont également vigoureux. Cette énergie morale et physique, dont quelques organisations sont douées presque dès leur naissance, se développe et se fortifie d'autant plus qu'elle est fréquemment exercée;

aussi doit-elle être le partage des habitants de ces contrées, qui à chaque pas, à chaque instant, risquent de se voir soudainement pulvérisés par la chute d'un bloc de rocher, ou mortellement atteints par quelque-une de ces énormes masses de glace qui font irruption dans les vallées, ou bien encore ensevelis vivants sous une avalanche.

MME CAMILLE LEBRUN.
(La suite prochainement.)

Article lu devant la Société des Amis, le 10ct 1847
ESSAI SUR DES MOYENS D'INSTRUCTION
PUBLIQUE DANS LE BAS-CANADA.

Mes amis,
Après tant de cris et d'efforts, de statuts allongés et raccourcis tour à tour, par force amendemens, sur l'instruction publique; n'est-il pas-tems que quelqu'un demande ce qu'a produit tout cela?

La loi veut que nous nous instruisions et elle nous prescrit comme moyens, des écoles primaires, des écoles modèles qui toutes sont bien payées; mais progressent-elles? Et supposez que toutes ces écoles progressent, a-t-on pourvu à des moyens, pour empêcher ces principes d'instruction de se perdre chez le peuple de la campagne, à qui ils paraissent principalement destinés, une fois qu'ils les aura reçus?

On ne doit pas s'étonner des entravés que la masse du peuple a suscitées à l'introduction de la loi des écoles; dans tous les temps et dans tous les pays, le peuple ne prise généralement les choses nouvelles ou les systèmes nouveaux, que d'après le profit immédiat qu'ils lui rapportent et il calcule rarement leurs suites, même excellentes, qu'il peut prévoir, quand l'avenir seul et le tems les lui doivent procurer.—D'ailleurs, cet élan qu'on s'efforça de donner à l'instruction publique, on l'appuya sur le système des taxes foncières, toujours redoutables pour qui en est à son essai comme nous l'étions; la répugnance qu'on a pu avoir à une introduction qui se faisait sous des auspices aussi peu favorables, était donc bien naturelle. L'administration qui promulgua cette loi, n'avait pas la confiance publique: on craignait qu'ayant pas ménagé les intérêts politiques de cette partie de la province, elle ne voulût traiter de même les intérêts des individus; que ce système d'instruction, le tems ne le fit évanouir et que les taxes, son véhicule, ne restassent seules; que comme un joyailler malhonnête, l'administration ne nous donnât, enfin, un bijou doré, pour de l'or pur, des taxes, cachées sous le bill des écoles, dont les difficultés communes à toute mesure nouvelle, useraient bientôt la dorure, pour ne nous laisser à la fin, que le cuivre à nu, les taxes seules.

On crut avec raison que l'ignorance était chez nous une trop vieille habitude, un mal trop enraciné, pour le tolérer encore, on décréta les taxes comme le plus prompt remède; le plus prompt remède, je le veux, mais remède extrême et qui ramène toujours violemment à la santé, quand il ne tue pas. On crut que le besoin général et pressant d'instruction commandait le concours universel et surtout simultané de toutes les volontés, ou mieux de toutes les bourses, on décréta encore des taxes. A Dieu ne plaise, que je veuille critiquer l'introduction des taxes, dans son sens absolu, par rapport aux écoles, mais je crois seulement, que relativement à l'état des choses, elle était prématurée et que les taxes étaient contre-ignominie un émetique trop dangereux, pour qu'on ait dû le prescrire d'abord et sans essais préalables de moyens plus doux. L'indication que je ferai tantôt, de quelques uns de ces derniers moyens, qu'on aurait dû essayer, suivant moi, avant les taxes, et qu'on pourrait faire valoir encore avec succès depuis leur introduction, démontrera suffisamment l'espérance, la justesse du reproche que je fais à cette innovation, d'être venue trop tôt et d'avoir excité par son introduction trop hâtive, une antipathie contre des mesures, même excellentes, dont elle n'a été que le canal et que l'on a condamnées d'avance et comme *inodium auctoris*.

La protection que la législature semble si chaleureusement accorder à l'instruction publique, ne peut s'étendre qu'à un but très général, les détails particuliers de cette instruction sont réservés comme de droit, aux intéressés. La loi ne peut en effet, prescrire telle partie plutôt que telle autre partie, non plus que le degré d'instruction que l'on doit puiser dans les institutions qu'elle encourage, ce serait tyrannie. Ce qu'elle doit vouloir et qu'elle veut en effet que l'on trouve à son école, ce n'est pas la clef toute faite des sciences ou des arts, c'est seulement le fer ou la matière pour l'en forger; la lecture, l'écriture, le calcul, qui constituent la base première de l'instruction, comme elle l'entend, voilà ce à quoi se borne strictement son encouragement; le bien personnel que le particulier retirera de ces rudimens, sera une conséquence du plus grand ou du moindre degré de sagacité qu'il aura, ou d'aptitude et d'esprit de recherches qu'il mettra, à les faire profiter. Mais ces principes de lecture, d'écriture et de calcul, une fois acquis chez nos cultivateurs, par exemple, puisque c'est eux qu'on veut instruire en dépit de tout et quand même, a-t-on pourvu à des institutions publiques à la portée de tous, pour

faire germer cette somme d'instruction, pour l'encourager, la fortifier par l'excitation d'une émulation bienfaisante, ou la conserver même seulement? non, pas la moindre.

N'est-il pas à craindre, que sans encouragement pour cette instruction primaire qu'on aura une fois incuquée au peuple, elle ne se perde chez la plus grande partie, et qu'ainsi cette instruction projetée pour le plus grand nombre, ne soit plus que ce qu'elle est aujourd'hui, ou à peu de différence près, une exception. Je ne veux que l'exemple palpable, pris parmi la classe que l'on veut instruire, à tout prix. Je suppose un de nos jeunes cultivateurs doué comme ils le sont tous, de cette intelligence qui plus éclairée, nous distinguera sans doute un jour: je veux qu'il ait fréquenté jusqu'à seize ans, l'école de son arrondissement; qu'il sache lire, écrire et compter et qu'il se destine à l'agriculture: que fera ce jeune homme au sortir de l'école?

Croit-on que les longs et incessans travaux des champs, pourront lui permettre le loisir, (à moins de raisons liées intimement à sa profession ou à ses affaires) de faire fructifier l'instruction qu'il aura reçue; non jamais, et l'expérience qu'on en voit faire tous les jours à des contemporains, ne doit pas nous faire raisonnablement espérer, que nos petits neveux auront un meilleur sort. A moins d'un goût et d'une inclination naturels, il ne lira d'abord, à peu près, que l'office de la messe; puis il oubliera de lire, puis il prendra l'habitude de ne plus lire, car cette habitude se voit souvent; adieu donc, tous les plans qu'une loi bienfaisante a eus en vue. Au sortir de l'école, la loi abandonne son élève trop à lui-même, à lui seul. Et voilà le mal. C'est déjà beaucoup sans doute que cet effort de la législation, pour instruire le peuple; mais sa sollicitude doit-elle se borner à lui dire; vous devez apprendre à lire, à écrire, à compter; du moins vous payerez pour cela, une somme égale à celle que je vous fournirai; mais quant aux moyens de faire fructifier ces rudimens, vous les chercherez; vous achèterez des livres, anglais, (sinon vous payerez la douane sur ceux que vous ferez venir de France) et comme un élève des sciences, vous laisserez la bœuf et charrua, et puis vous irez pâlir sur des *in-quarto* ou sur des journaux que vous paierez bien cher, pour connaître vos droits, vos intérêts politiques par vous-mêmes; pour apprendre de la bouche d'autres, que de celles de vos mandataires au Parlement, comment ils remplissent le mandat que vous leur avez confié; pour apprendre si l'administration qui vous gouverne épie sur vos droits: vous lirez, étudierez, méditez le statut de votre capitaine de milice, pour connaître la loi nouvelle qui régît l'enclos de vos terres, ou la mitoyenneté des travaux d'entre vos voisins et vous. Est-ce là l'encouragement de l'instruction: de l'abbécédaire, je le veux, mais de l'instruction comme on doit vouloir qu'elle soit, mais de l'instruction qui forme un peuple, je le demande?

La législation en bornant ses soins à ces premiers élémens, arrête donc un progrès, sans lequel, le but; je ne dirai pas quelle a (celui là révélera sans doute) mais celui qu'elle doit avoir, deviendra caduc; c'est l'étrange anomalie de la protection pour ce qui est bien, sans encouragement pour ce qui est mieux, et ce sera, je le crains fort, pour nous, le *ridiculus mus* de la montagne en travail, et encore de la montagne, dont on aura payé chèrement et d'avance l'accoucheur.

Que faire donc? Quels moyens employer pour extirper le mal déjà fait et prévenir celui à venir! Je devrais m'arrêter ici, me contenter d'indiquer ces maux, et laisser à d'autres plus habiles, le soin de chercher les remèdes, mais, mes chers amis, c'est un essai que je lis, et que je n'impose à personne; vous me tiendrez compte de ma bonne volonté j'en suis sûr, cela me suffit.

Un premier remède qui se présente à moi, et qu'on aurait dû essayer avant d'en venir au système toujours odieux des taxes, et que l'on pourrait faire valoir depuis leur introduction: c'est l'excitation de l'émulation; elle a beau champ dans ce pays.

Le canadien, avec un cœur ardent, est néanmoins généralement peu entreprenant; il est surtout très apathique, pour ce qui regarde les travaux purement intellectuels. Mais il est vain et envieux; ce qu'il croira devoir lui produire une plus grande somme de bien-être, soit du côté moral, soit du côté purement matériel, il ne l'essayera pas, tant que ses voisins, ou gens de même classe que lui, en seront au point, qu'il est lui-même. Il désirera bien, être comme eux, en fortune, en science, en bien être; voilà où se borne son ambition, elle n'ira pas plus loin sans impulsion, mais aussi, elle fera tout pour s'y rendre. Mais que ceux qu'il fréquente, ses voisins, par exemple, ou gens du même genre d'industrie ou même métier que ceux qu'il exerce, aient trouvé ou appris et fait valoir, ce même moyen qu'il avait trouvé lui-même d'abord, sans le mettre en usage; la même raison qu'il avait de ne pas faire valoir ce moyen, alors que ces voisins n'étaient que ses égaux, le lui fera mettre en pratique depuis qu'ils sont devenus ses supérieurs, et cela pour être encore leur égal, et il s'arrêtera encore là.

(à continuer.)

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 28 DECEMBRE, 1847.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'Hibernia est arrivé à Boston le jour de Noël dans la matinée. Parti de Liverpool le 4 du courant, ce steamer nous apporte des nouvelles de 15 jours plus tard. Nous empruntons à un journal américain le résumé suivant des nouvelles :

Le cours des fonds publics s'améliore en Angleterre, mais aucun changement favorable ne se fait remarquer dans l'état du commerce et de l'industrie. Des faillites nouvelles éclatent chaque jour à Liverpool, à Manchester, à Glasgow ou à Londres. Le nombre des manufactures qui chôment et celui des ouvriers sans travail vont croissant. Les compagnies de chemins de fer ne trouvant plus à emprunter, même au taux de 10 0/0, commencent à renvoyer leurs ouvriers. On comprend que cet état de choses ait pour effet d'aggraver la misère et de provoquer au crime. Les rues de Londres sont encombrées de mendiants ; les Irlandais qui viennent se réfugier dans les grandes villes de l'Angleterre y font germer le fond de leur pauvreté les maladies contagieuses. Le typhus ravage en ce moment Edimbourg, Newcastle et Liverpool.

Il paraît que le gouvernement est décidé de proposer aux chambres un bill qui modifiera la constitution de la banque. Cependant ce qui se passe en Angleterre, depuis le coup d'Etat du 28 octobre, suffirait pour prouver qu'il est inutile et qu'il peut être dangereux de toucher à l'acte de 1844. La banque, en effet, tout en ayant de la faculté d'augmenter ses émissions pour étendre ses escomptes, reste encore dans les limites que cet acte avait tracées. Le 30 octobre, les billets en circulation s'élevaient à la somme de 20,832,750 livres sterling ; tandis qu'aux termes de la charte elle aurait pu faire circuler une somme de 22,438,874 livres sterling. Ajoutons que l'on refuse vers les caisses de la banque. Les capitaux étrangers, attirés par le bas prix des consolidés, des actions de chemins de fer et des marchandises, viennent peu à peu combler les vides qu'avait ouverts l'excès de la spéculation. Encore quelques mois d'attente, et les transactions commerciales auraient repris leur cours. Le législateur va troubler cette réaction salutaire. On doit prévoir cependant une lutte assez vive ; sir Robert Peel ne laissera pas emporter sans combat une position qu'il s'était plu à établir et à fortifier.

Mais le véritable champ de bataille de la session sera l'état de l'Irlande. Malgré l'administration conciliante de lord Clarendon et en dépit des libéralités de l'Angleterre, les Irlandais, moitié par l'excitation de la faim, moitié par le levain de vieux ressentiments, deviennent tout à fait ingouvernables. L'intensité de la misère n'a pas diminué, et la récolte des pommes de terre n'a pas fourni la moindre ressource. Dans le district de Skibbereen, dont la détresse a déjà servi de texte aux récits les plus lamentables, la maison de charité, ouverte pour 800 pauvres, en renferme 1,340. A Berchaven, à Bantry, à Killarney, la misère est tout aussi générale. Dans le comté de Roscommon, la seule paroisse de Kilglos a vu sa population se réduire de quatre mille âmes ou des quatre dixièmes, depuis 1841. Du 1er octobre 1846 au 1er octobre 1847, la faim ou la fièvre ont tué 1,400 personnes ; plus de la moitié des habitants ne vivent que d'aumônes ; pas un seul propriétaire n'y réside, et l'on n'y trouve plus personne qui s'élève au-dessus de la condition du paysan.

On comprend que le désespoir naisse d'une situation pareille et jette tous ces malheureux dans des transports de fureur qui approchent de la folie. La presse irlandaise n'échappe pas elle-même à cette contagion. On y lit des appels quotidiens à la violence. Tel journal s'écrie que le peuple n'a pas d'autres ressources que la maison de charité ou le pillage à main armée ; tel autre provoque les propriétaires eux-mêmes à une rébellion ouverte contre le gouvernement. Ces appels ne sont que trop entendus et tombent comme une étincelle sur une traînée de poudre. On n'entend parler que d'actes de dégradation et d'assassinats. Dans les comtés de Down, de Tipperary et d'Armagh, les officiers de la justice qui vont pour exécuter des tenanciers récalcitrants, sont reçus à coups de fusil et obligés de battre en retraite devant les paysans armés. La maison de charité de Kanturk a été attaquée par deux mille révoltés, qu'il a fallu charger à la baïonnette.

Les assassinats se multiplient. Des bandes de gens sans aveu, qui ont le visage habouillé de saie, parcourent le pays, forçant la porte des

habitations pour se procurer des armes, tuant sans pitié quiconque leur résiste, égorgant en plein jour les victimes désignées à leur vengeance et troublant le repos de la nuit par des coups de feu qui retentissent sans cesse. Les prêtres catholiques eux-mêmes n'ont plus d'influence sur ces hommes désespérés ; on leur dérobe leur bétail et jusqu'à leurs provisions.

La question de la révocation de l'union, toute révolutionnaire qu'elle soit, pâlit auprès de tels désordres. Aussi, le conseil du rappel a-t-il cru devoir convoquer une assemblée de pairs, de députés et de propriétaires pour délibérer sur ce qui était à faire. Ces notables Irlandais se sont réunis, et, après de longs discours, il a été convenu que l'on demanderait au gouvernement, entre autres choses, de prêter aux compagnies de chemins de fer en Irlande deux millions sterling en bons du trésor, d'établir une taxe sur le revenu, et de modifier législativement les rapports entre le tenancier et le propriétaire. Il est évident que la crise demande des mesures plus décisives ; le gouvernement devra pourvoir, avant tout, à la subsistance du peuple et au rétablissement de l'ordre dans le pays.

Si cet état d'anarchie pouvait se prolonger encore, l'Irlande cesserait d'être habitable. Déjà la propriété foncière y a perdu de sa valeur à ce point qu'une terre mise en vente à un prix qui représentait à peine dix fois le revenu, n'a pas trouvé d'acheteur. La race saxonne a longtemps combattu en Irlande pour la possession du sol ; les conquérants défendent aujourd'hui, non leurs biens, mais leur vie.

On assure que le gouvernement anglais proposera aux chambres un bill qui prohibera la vente des armes en Irlande et qui interdira le port d'armes. Il est même question de la suspension de l'habitus corporis.

Le parlement anglais ouvert le 18 novembre par Sa Majesté n'a encore rien fait d'important. Il s'occupait au départ du steamer de la situation commerciale et financière du royaume.

La meilleure fleur du canal de l'Ouest était à 28s. et 29s. ; celle de Richmond et Alexandria, Nouvelle Orléans et Ohio, à 26s. et 27s. ; la fleur canadienne à 27s. et 29s. ; la fleur fine du Canada à 27s. et 29s. ; celle d'une qualité inférieure des Etats-Unis et du Canada, à 21s. et 23s.

Le blé des Etats-Unis et du Canada blanc et mélé, se vendait à 7s. 6d. à 8s. 6d. par 70 lbs ; le blé rouge de 6s. à 7s. 6d.

Blé d'inde de 32s. à 36s. par quarter ; farine de ce blé 15s. à 15s. 6d. par bari.

Farine d'avoine, de 25s. à 27s. par 240 lb.

Avoine, de 2s. 6d. à 3s. par 45 lb. ; et 3s. à 4s. par 65 lb.

Riz, de 3s. à 4s. par 90 lb.

Pois, de 30s. à 40s. par 504 lb.

Depuis le départ du dernier steamer, le marché au blé a baissé en conséquence de la diminution de la demande à l'intérieur.

Comme on le voit la fleur a aussi subi une baisse de 6d. à 1s. par baril.

Le blé d'inde blanc et la farine de blé d'inde ont aussi également baissé.

On nous écrit de Portsmouth que des armements importants se préparent dans cette ville. Ils sont destinés pour la Chine. Plusieurs bâtiments doivent quitter le port, vers la fin de ce mois, pour aller rejoindre à Canton la division anglaise commandée par l'amiral Ingfield. Il est certain que les instructions les plus formelles ont été envoyées à sir John Davis, et qu'il a ordre, à la première agression des Chinois, de s'emparer de la ville. Cet événement, s'il se réalise, commencera une nouvelle phase de la domination anglaise.

En Suisse la guerre civile s'est terminée mutuellement par la reddition de Lucerne aux troupes des Fédéralistes. Le Sonderbund est dissout.

Les affaires de l'Italie sont en bon chemin vers l'accommodement. Le pape a formé un nouveau conseil d'état au Vatican, et son discours, dans cette occasion, a mérité une approbation sans bornes.

La banque royale de Liverpool a remis les affaires dans un état favorable.

Le choléra asiatique est arrivé aux frontières de la Prusse.

La diplomatie suit d'un œil très-attentif les mouvements de la Péninsule qui tendent à former des différents états une seule Italie. M. de Metternich, dans une note récente adressée au cabinet romain, s'est servi même d'une phrase qui a aussi été communiquée diplomatiquement au roi Charles-Albert de Sardaigne : "L'Italie n'est qu'un nom géographique." Ceci rappelle le mot de Napoléon : "Je ne connais pas un Allemand ; je connais qu'une Prusse, une Bavière, une Saxe, etc."

Nouvelles Electorales.

Rien de nouveau dans la Capitale. Nous n'avons pas encore de candidats conservateurs et on croit généralement que l'élection se fera sans contestation.

M. Jobin a été élu hier pour le comté de Montréal par acclamation.

L'Echo des Campagnes nous dit que la contestation sera chaude dans le comté de Berthier entre M. Armstrong et M. Derome. Nous regrettons comme lui cette concurrence entre deux ibéraux surtout sous les circonstances quand un ancien membre qui a bien fait son devoir, vient de nouveau briguer les suffrages des électeurs ; mais nous voyons avec peine notre confrère de l'Echo et la Minerve après lui, lancer contre M. Derome des insinuations tendant à faire croire que ce monsieur entre en lice sous l'égide des éteignoirs.

Nous connaissons personnellement M. Derome depuis longtemps pour un homme parfaitement honorable, instruit et libéral. Nous le croyons incapable de rien faire comme ce dont on l'ac-

cuse et nous ne pouvons ajouter foi aux bruits malveillants que l'on fait courir sur son compte. Qui n'apprendra avec plaisir que l'éteignoir Solliciteur-Général Turcotte est obligé de plier sa tente et d'abandonner le comté de Champlain à M. Guillet ? Rien n'est plus vrai. M. Turcotte va chercher fortune au comté de Nicolet d'abord et ensuite à celui d'Yamaska. Il fera ainsi le tour des cinq comtés, vous vous rappelez la chanson :

Il n'est rien sur la terre, Qui soit plus surprenant, Que la grande misère, Du pauvre Juif Errant ! Que son sort malheureux Parait triste et fâcheux.

M. Turcotte n'est pas un juif ; non, mais c'est un grec du bas empire.

Le comté de Chambly a pour candidat M. le Dr. Beaubien de Montréal et M. Demuray, notaire de St. Jean. Il serait désirable que ces deux citoyens également respectables viendraient à s'entendre afin d'éviter les désagréments d'une contestation.

La nomination du comté de Leinster a eu lieu hier à l'assomption. C'est étonnant que nous n'ayons pas encore de nouvelles du résultat. On semble ignorer qu'il y ait des journaux en Canada.

L'élection de M. De Witt est assurée à Beauharnais. Celle de M. Drummond à Shefford est aussi annoncée comme certaine.

Comté de Terrebonne.—On nous dit qu'une assemblée générale des électeurs du comté de Terrebonne aura lieu au village de Ste. Thérèse, jeudi le 30 du courant à 10 heures du matin, afin de considérer les mesures à adopter pour l'élection prochaine. Le comté de Terrebonne fera son devoir, comme il l'a toujours fait.

Mégantic.—La nomination a eu lieu dans ce comté. Les partisans de M. Daly ont dit aux électeurs que le ministère perpétuel leur avait fait avoir déjà £22,000 et que pour l'avenir les intérêts du comté ne seraient pas négligés ! Voilà les moyens de corruption auxquels on n'a pas honte d'avoir recours. Il paraît que ce ne sont pas les seuls, car on vit arriver le jour de la nomination à Leeds... deux tonnes de rhum ! Les électeurs de Mégantic se feront-ils prendre par ces moyens-là. Nous verrons bientôt.

Ottawa.—M. Bouchette a été bien reçu dans ce comté. Il aura pour adversaire un conservateur M. Egan.

Comté des Deux-Montagnes. M. Scott l'ancien membre est opposé par M. Wainwright, conservateur. Les canadiens doivent faire des efforts pour ne pas perdre ce comté.

Dans le Haut-Canada plusieurs élections sont déjà terminées. Le ministère d'office a fixé celles des bourgs pourris et des comtés toriers pour être les premières. Malgré ces ménées et toutes ces intrigues la cause populaire, gagnera dit-on, plusieurs voix.

Sir Allan McNab a été élu par acclamation pour Hamilton.

L'élection de Toronto a commencé hier matin. A la clôture du poll à 5 heures les voix étaient comme suit :

W. H. Boulton..... 420

Honble H. Sherwood..... 393

James Beatty..... 339

D. Beihune..... 204

A Brockville, hier, à la clôture du poll M. Sherwood avait sur le candidat libéral Buel 31 voix de majorité.

Nous avons perdu le comté de Stormont. McLean a été élu par une majorité de 16.

Au comté de Glengarry M. J. S. McDonald a été élu par une majorité de plus de 350 voix. Malgré le manifeste électoral de l'Evêque Phelan le clergé catholique a laissé le peuple supporter leur ancien membre.

Aux comtés de Lanark et Belleville toutes les chances sont en faveur des candidats libéraux.

Dans les Ridings de York, on fait les plus grands efforts pour faire manquer les élections de MM. Baldwin et Price. Les libéraux sont pleins de confiance et d'énergie et espèrent triompher.

MEMBRES DU PARLEMENT ELUS.

Frontenac.—H. Smith, C.

Cornwall.—Solliciteur-Général Cameron, C.

Cité de Québec.—Hon. T. C. Aylwin et Jean Chabot, L.

Montreal County.—André Jobin, L.

Stormont.—Alex. McLean, C.

Glengarry.—J. S. McDonald, L.

Hamilton.—Sir Allan McNab, L.

ELECTIONS FIXEES.

Nomination. Election.

Beauharnais..... Jeudi, 13 janv...

Brockville..... Mercredi, 22 déc...déc. 27

Carlton..... Jeudi, 23 déc...

Champlain..... Mercredi, 22 déc...

Durham..... Lundi, 3 janv...

Dorchester..... Mardi, 28 déc...

Grenville..... Jeudi, 23 déc...30 et 31

Hastings..... Mercredi, 22 déc...27 déc.

Haldimand..... Mercredi, 5 janv...

Kingston..... Mercredi, 22 déc...28 déc.

Leeds..... Mercredi, 29 déc...5 janv.

Lanark..... Jeudi, 23 déc...30 déc.

Mégantic..... Mercredi, 22 déc...27 déc.

Cité de Montréal..... Mercredi, 5 janv...

Missisquoi..... Mardi, 22 déc...27 déc.

Northumberland..... Samedi, 25 déc...

Niagara..... Jeudi, 23 déc...

Prescott..... Jeudi, 23 déc...27 déc.

Prince Edward..... Vendredi, 7 janv...13 et 14

Portneuf..... Mardi, 28 déc...

Sherbrooke, ville..... Mardi, 28 déc...

Sherbrooke, comté..... Mardi, 21 déc...

Stormont..... Mardi, 21 déc...

Toronto..... Mardi, 21 déc...

Terrebonne..... Mercredi, 25 janv...

Two Mountains...Lundi, 27 déc... Wentworth..... Jeudi, 28 déc... Yark, 1st Riding...Lundi, 27 déc... 2nd Riding...Samedi, 8 janv... 3rd Riding...Mardi, 4 janv...

NOUVELLES DIVERSES

La Température.—Depuis quelques jours nous avons eu un froid excessif. Le thermomètre est descendu à 13o samedi soir. Le Journal des Trois-Rivières nous apprend que la glace est arrêtée au Port St. François. L'Echo des Campagnes qu'on a déjà traversé à pied sur la glace de Berthier à Sorel. On nous informe ce matin que la glace est prise un peu plus bas que l'Eglise de la Pointe aux Trembles.

Hopital de la Pointe St. Charles.—Il y avait encore 273 malades à la fin de la semaine dernière, 22 personnes sont mortes durant cette semaine.

A l'Hopital-Général il y a 122 patients, 28 ont été renvoyés la semaine dernière, 12 admis, 6 morts. La santé de la capitale est bonne.

Difficultés postales.—Le Bureau du Commerce de Montréal a présenté ces jours passés un mémoire au Gouverneur-Général, dans lequel il se plaint des embarras résultant de ces difficultés. Le Bureau donne au long les détails de l'arrestation et détention du message particulier envoyé par les marchands de Montréal pour joindre le steamer à Boston. Il considère ces actes comme une agression injustifiable, etc., et conclut en demandant à Son Excellence de mettre le tout sous les yeux du Gouvernement Impérial et du gouvernement des Etats-Unis etc. Le Gouverneur-Général a répondu qu'il le ferait.

Quartiers électoraux de Montréal.—Une lettre vient d'être adressée au sujet au Pilot par J. T. Badgley, écrivain, le frère du Procureur-Général, Est. Ce monsieur écrit qu'il est autorisé à dire que le Procureur-Général Badgley n'a jamais donné verbalement ou par écrit aucune opinion, sur le nombre de polls qui doivent être ouverts dans la cité à la prochaine élection.

Accidents.—Un nommé Hughes, entrepreneur de Toronto, était monté hier après-midi sur le toit de l'Eglise Paroissiale pour faire quelques réparations ; le pied lui ayant manqué, il est tombé sur le pave et a été tué instantanément.

A Ste. Thérèse, un neveu âgé de 12 ans de M. Kimpton s'est noyé en allant puiser de l'eau sur la glace.

Le jour de Noël, un nommé Doyer est mort à la Station de Police du marché Bonsecours, des suites de l'intempérance !

Payez vos taxes.—Nous appelons l'attention de nos concitoyens de Montréal, sur la nécessité pour eux de payer leurs taxes totalement durant cette semaine, s'ils veulent conserver leur droit de voter aux prochaines élections municipales. Il n'est pas nécessaire pour nous de répéter à nos lecteurs que d'après les règlements de la Corporation, ceux qui n'ont pas payé, sont privés du droit de voter. Il faut payer tout, jusqu'au droit de capitation.

Théâtre Royal.—Jeudi soir, MM. les Amateurs Canadiens donnent leur représentation ; trois jolis Vaudevilles français ! pouvait-on composer un programme plus attrayant. Il y aura foule, la réputation des amateurs en donne l'assurance. L'élite de la société de Montréal ira se grouper autour du Comte et de la Comtesse d'Egin qui doivent s'y trouver. Adressez vous de bonne heure, au Bureau des loges, car la moitié sont déjà réservées.

LA LIBERTÉ DU COMMERCE ET LE SYSTEME PROTECTEUR.

Nous avons toujours été l'avocat de la liberté des Echanges entre les différents peuples. Eten-dre cette liberté autant qu'on peut le faire maintenant, c'est-à-dire substituer aux droits prohibitifs et protecteurs des droits raisonnables et modérés, telle doit être la pensée de tous les gouvernements éclairés. L'expérience de tous les jours prouve les heureux résultats du free trade. Témoin l'extrait suivant du message du Président des Etats-Unis, sur le nouveau tarif des Douanes :

"L'acte du 13 juillet 1846, réduisant les droits sur les importations a été mis en vigueur depuis le 1er décembre dernier, et je suis satisfait de constater que les heureux résultats que l'on attendait de cette opération ont été complètement réalisés. Le revenu public dérivant des douanes pendant le cours de l'année finissant au 1er décembre 1847, excède de plus de huit millions de dollars le montant des droits perçus l'année précédente sous l'empire de la loi de 1842 qui a été remplacée par celle de 1846. Ses effets sont visibles dans la prospérité presque sans exemple qui régné dans les différentes branches d'affaires.

En même temps que la révocation des droits prohibitifs et restrictifs de l'acte de 1842 et la substitution à leur place de droits raisonnables prélevés sur les articles importés conformément à leur valeur actuelle augmentaient nos revenus et notre commerce étranger, tous les grands intérêts du pays ont avancé et ont pris de l'accroissement.

Les grands et importants intérêts de l'agriculture qui non seulement avaient été trop négligés, mais encore frappés d'une véritable taxe sous l'empire du système protecteur pour le bénéfice d'autres intérêts, ont été soulagés des charges que ce système leur avait imposées, et nos fer-

miers et planteurs, sous l'empire d'une politique commerciale plus juste et plus libérale, ont trouvé à l'étranger des marchés nouveaux et profitables pour l'augmentation de leurs produits. Notre commerce s'accroît rapidement et tend plus largement le cercle des échanges internationaux. Grande a été l'augmentation des importations pendant l'année dernière, nos exportations de produits domestiques, vendus sur les marchés étrangers, ont été encore plus considérables.

Nos intérêts maritimes sont dans une position éminemment prospère. Le nombre de navires construits aux Etats-Unis a été plus grand qu'à aucune autre période précédente de même longueur. Des profits considérables ont été réalisés par ceux qui ont construit ces bâtiments, aussi bien que par ceux qui les ont fait naviguer. Si la proportion de l'augmentation dans le nombre de nos navires marchands était progressive et aussi grande dans l'avenir que pendant l'année qui vient de s'écouler, le temps n'est pas éloigné où notre tonnage et notre marine commerciale seraient plus considérables que ceux d'aucune autre nation du monde.

En même temps que les intérêts de l'agriculture, du commerce et de la navigation ont augmenté et pris une nouvelle vigueur, il est hautement satisfaisant de remarquer que nos manufactures sont également dans une position prospère. Aucun des effets ruineux qu'apprendraient bien des gens à cet égard, comme le résultat du système de droits établi par l'acte de 1846, n'a été éprouvé. Au contraire, le nombre des manufactures et le montant des capitaux qui y sont engagés ont augmenté d'une manière durable et rapide, apportant des preuves suffisantes que l'esprit d'entreprise américain et l'habileté employée dans cette branche de l'industrie indigène, sans autres avantages que ceux provenant loyalement et incidemment d'un juste système de droits de douanes, étaient parfaitement capables de tenir tête à la concurrence étrangère et de récolter encore des profits loyaux et rémunérateurs.

En même temps que le capital engagé dans les manufactures donne de beaux et suffisants bénéfices sous le nouveau système, les gages du travail dans les manufactures, l'agriculture, le commerce ou la navigation ont été augmentés. Les millions de travailleurs auxquels un labor journalier procure la nourriture, les vêtements et toutes les nécessités et le confort de la vie, reçoivent des gages plus élevés et une occupation plus tranquille et plus durable que dans toute autre contrée ou à toute autre période antérieure de notre propre histoire.

Toutes les branches de notre industrie ont été si prospères qu'une guerre étrangère qui généralement diminue les ressources d'une nation n'a point essentiellement retardé nos progrès rapides, ou arrêté notre prospérité générale.

Avec des preuves aussi satisfaisantes de prospérité et des effets avantageux de la loi de revenus de 1846, toutes les considérations de politique générale recommandent qu'un pareil état de choses ne subisse aucun changement. Il est à désirer que le système de droits d'impôt qui est établi puisse être considéré comme le système permanent de notre pays et que les grands intérêts qui s'y rattachent ne soient pas de nouveau exposés à des bouleversements préjudiciables, comme ils l'ont été autrefois par des changements fréquents et souvent soudains."

Naissance.

A la Rivière du Loup, le 24, la dame de Léon Caron, écrivain, a mis au monde une fille.

Décès.

A St. Jean Port Joli, le 16, Dame Monique Bernier, épouse de Némese S. Pelletier, écrivain, notaire.

THEATRE ROYAL.

SOUS LE PATRONAGE IMMEDIAT

De Son Excellence le Gouverneur-Général

MESSEURS LES AMATEURS CANADIENS

représenteront au Théâtre Royal de cette ville,

Jeudi, 30 Decembre 1847.

Le spectacle commencera par

LA CARTE A PAYER,

Comédie en deux acte par Merle, Brazier et Carmouche

Après quoi :

RUE DE LA LUNE,

Comédie en un acte par Varin et Boyer.

Le tout se terminera par

B. GAGNARD

OU

LES CONSPIRATEURS.

Folie en un acte par Dumersan et Brazier.

Prix d'admission—Loges, 5s., Parterre, 2s. 6d., Gal-

lerie, 1s. 3d.

Les portes seront ouvertes à SEPT heures et demie, le

spectacle commencera à HUIT heures précises.

On peut se procurer des billets dans tous les principaux

hôtels, ainsi qu'au bureau du Théâtre qui sera ouvert le

jour de la représentation depuis 10 heures A. M. jusqu'à

4 heures, P. M.

Directeur de la mise en scène, M. DEWALDEN.

IMPORTATEUR

L. P. BOIVIN,

ET OBJETS DE FANTAISIE.

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin dans des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presqu'au vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et de premier goût à laquelle il appelle l'attention du Public. Montréal, 21 déc. 1847.

MOUVEMENTS DE BATEAUX A VAPEUR, ETC., A VENDRE.

LES mouvements du Bateau à Vapeur d'ont on a est servi par le canal de Lachine, avec ou sans les Pompes qui lui appartiennent, seront vendus privément à des conditions et termes de paiements raisonnables. Ces mouvements faits par Parkyn, sont dans le meilleur état et de la force de 33 à 40 chevaux. Les cylindres ont de 31 pouces de diamètre avec des soupapes compliquées et de six pieds d'action. Les deux pompes sont d'une construction excellente, de 21 pouces de diamètre et de quatre pieds d'action. En même temps seront mis en vente soit ensemble ou séparément, deux pompes, au bas de l'entrée du canal, avec un entouir de fer fondu pour les mettre en opération. Pour plus amples informations quant aux conditions et aux particularités, s'adresser à ce bureau. Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire des Travaux Publics, DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, 16 décembre, 1847.

GATEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. Au No. 173, rue Notre-Dame, (CI-DEVANT MAISON DEVEY.)

LES Soufflés en offrant ses remerciements sincères, à ses amis et au public en général pour l'accueil favorable qu'il a reçu, a l'honneur d'annoncer qu'il a en main un assortiment considérable et varié de CORNETS ET BOITES DE DRAGEES de toutes espèces pour les GATEAUX de la saison, aussi des GATEAUX de toutes sortes. Des HUITRES de New-York par baril, par cent ou à la douzaine, et des RAISINS en baril. CHARLES ALEXANDER. Déc. 21.

POLITISSE DU JOUR DE L'AN. LIQUEURS FRANCAISES ET SUPERFINES. A vendre à la Pharmacie Rue St. Paul No. 69. PRÈS DU MARCHÉ BONSECOURS. Prix 2s. 6d. la bouteille, six pour 12s. 6d. 24 déc.

LIBRAIRIE CANADIENNE. No. 3, Rue St. Vincent.

LES Soufflés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreuses pratiques qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra leur leur confier par LIVR S, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANCAISES. Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par un des soufflés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 du Janvier prochain. Il est digne de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible. E. R. FABRE et Cie. Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANCAISE ELEMENTAIRE. COURSE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, en 12 volumes, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 déc.

Annuaire, Albums, Souvenirs, Diarres ET OUVRAGES ANGLAIS POUR 1848.

Le soufflé vient de recevoir son assortiment de SOUVENIRS, ALBUMS, S. ALBUMS et autres ouvrages anglais pour 1848, parmi lesquels sont les suivants: Heath's Keepsake for 1848—Edited by the Countess of Hillsington, with beautifully finished Engravings. Book of Beauty; or Royal Gallery for 1848—with beautifully finished Engravings, from drawings by the best artists.—Edited by the Countess of Blessington. Fisher's Drawing Room Scrap-Book for 1848, with numerous engravings—Edited by the Hon. Mrs. Norton. Golden Annual for 1848. Marshall's Gentlemen's Pocket Book for 1848. Wren's or Ladies' Complete Pocket Book, for 1848. Fols's Gentlemen's Pocket Book. Gentlemen's Pocket Diary. The Ladies' Assembly, or Ladies' Diary. Illustrated Pocket Book. Fisher's Pocket Book for 1848. Fisher's Ladies' Memorandum Book and Poetical Miscellany, for 1848. Parrot, Historical Almanack, for 1848. Ainsi qu'un grand nombre d'autres ouvrages convenables pour des Gâteaux de Noël et du jour de l'An. JOHN MCCOY, No. 9 Grande Rue St. Jacques. 24 déc.

ALMANAC NAUTIQUE POUR 1848 ET 1849. Cet ouvrage vient d'être reçu et est à vendre par le soufflé. JOHN MCCOY. 24 déc.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE MONTREAL, 20 Dec. 1847.

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLEE ANNUELLE des ACTIONNAIRES au FOND CAPITAL de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette Cité, MERCREDI, le 19me jour de JANVIER 1848, à UNE heure précise P. M., afin de choisir trois directeurs à la place de l'hon. Peter McGill, Samuel Brooks et Alexander T. Galt, écuyers, qui cesseront alors d'être en office par rotation, et pour transiger toute affaire qui peut avoir rapport à la dite Compagnie. Par ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire. 24 déc.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS.

AUX nombreuses et pressantes sollicitations qui m'ont été faites, de me porter Candidat à la prochaine Election de notre Cité, il était de mon devoir d'acquiescer. Il était d'autant plus de mon devoir de le faire, que ces sollicitations me sont venues, non seulement de la part de mes anciens amis politiques, mais encore de la part de plusieurs personnes que jusqu'ici, j'avais dû considérer comme mes adversaires; bien heureux si, par ce rapprochement, je puis servir à rétablir et maintenir entre les différentes classes de mes concitoyens, cette harmonie et ces bons rapports qui devraient toujours exister entre eux. Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici. Il est néanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays, et principalement pour la classe commerciale, sur lesquels plusieurs d'entre vous peuvent désirer que j'exprime mes propres vues. Je veux parler de ce qu'on est convenu d'appeler le libre échange et la libre navigation du St. Laurent. Le meilleur moyen de vous faire connaître mes vues à cet égard, c'est de vous dire que j'ai concouru dans le paragraphe suivant du "manifeste" du Comité Constitutionnel de Québec: "La mise en pratique du libre échange avec les pays étrangers, et de la libre navigation du St. Laurent, qui ouvriront au monde civilisé une contrée à peine connue des autres nations, et faciliteront le développement de ses vastes ressources; double liberté rendue nécessaire et strictement équitable par les mesures commerciales et financières adoptées par la Grande-Bretagne elle-même, et par le grand exemple qu'elle donne au monde entier." Ces deux mesures doivent, ce me semble, recevoir l'appui cordial de tout homme qui désire avant tout la prospérité de son pays; il doit par conséquent concourir dans tous les moyens à adapter pour leur donner effet; il doit s'efforcer de faire ouvrir, pour le transport de nos produits agricoles et autres au meilleur marché possible, toutes les voies de communication nécessaires avec l'Atlantique. Au nombre de ces voies je place la confection du chemin de fer projeté entre notre Cité et Portland. Comme citoyens de Montréal, nous devons regretter que depuis la translation du siège du gouvernement dans notre ville, et l'incendie de notre Palais de Justice, l'administration du jour qui semble s'être fait un mérite de négliger les intérêts du Bas-Canada, n'ait pas jugé à propos de pourvoir à la construction d'édifices qui le service public demande. Dans l'un de ces deux cas, il n'y a aucune excuse. Dans l'autre, on ne saurait expliquer la conduite de l'administration, que par le désir, qui peut exister quelque part, d'agiter de nouveau la question de transférer dans le Haut Canada le siège du gouvernement. Quant aux autres mesures d'intérêt public, mes vues vous étant bien connues, je termine en vous déclarant que si j'obtiens un siège dans le prochain Parlement, je m'efforcerai de remplir, comme par le passé, mon devoir envers mon pays et envers toutes les classes de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE. Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS.

La requête d'une partie importante de mes concitoyens m'a encore décidé à m'offrir comme votre candidat et à briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la première ville commerciale de l'Amérique Britannique du Nord. Il est inutile pour moi maintenant de faire allusion à mes opinions politiques. Je les ai exprimées sans hésitation partout où j'ai eu occasion de le faire et en toutes circonstances. Mais il est des questions d'intérêt public, quelques unes de beaucoup plus d'importance pour vous, sur lesquelles, en sollicitant vos suffrages, je crois de mon devoir de vous exprimer mes vues. Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement Impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial. Les demandant de plus de notre part un appel emphatique et unanime à la justice de la Mère-Patrie, pour des amendements aux Lois de Navigation, afin de rendre le St. Laurent libre au commerce du monde et nous permettre non seulement de chercher sur tous les marchés des débouchés pour nos produits, mais aussi de prendre nos objets de consommation, partout où nous pourrions les obtenir à meilleur marché. Notre cité doit sa prospérité et son avancement au commerce. Dans ces deux dernières années, par suite principalement du Système d'Entrepôt adopté par les Etats-Unis, une grande portion de notre commerce nous a quittée, et les propriétaires fonciers, ainsi que les autres classes de notre population commencent à sentir l'influence fatale d'une diminution au lieu d'un accroissement de prospérité. Et cela encore dans un temps où, si notre commerce et notre industrie étaient libres de toutes restrictions, la position géographique si favorable de notre cité nous permettrait d'avancer rapidement dans la voie des richesses et de la prospérité.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE. Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient ne vous avoir procuré approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS.

L'invitation d'un grand nombre d'entre vous, à j'ai l'honneur de demander vos suffrages pour vous représenter dans le prochain parlement. Mes principes politiques vous sont connus; il m'est, par conséquent, inutile de vous en faire une longue exposition. Je demande à vos suffrages, messieurs, le gouvernement responsable, mis honnêtement en pratique, composé d'hommes qui, possédant la confiance du peuple, sont seuls propres à conduire les affaires publiques suivant ses volontés, ses besoins et ses intérêts. Il sera pour moi, messieurs, d'un devoir impérieux, de concourir dans les mesures qui tendront à favoriser les améliorations qui ont été retardées ou complètement négligées dans le Bas-Canada, depuis l'existence de l'administration actuelle. Les projets tendant à répandre l'éducation, à développer les ressources du pays, à perfectionner son agriculture, à étendre son commerce, à encourager les manufactures qui existent, ou à en faire naître de nouvelles, rencontreront mon appui bien sincère. J'unirai mes faibles efforts à ceux des membres de la représentation qui demandent la liberté du commerce, et l'ouverture de la navigation du St. Laurent aux nations étrangères. La prospérité du pays, messieurs, dépend essentiellement de la facilité des communications intérieures.—Je croirai donc de mon devoir de donner mon support aux mesures qui tendront à les augmenter, par la formation de routes nouvelles, par l'amélioration de celles qui existent, par l'établissement de chemins de fer, par l'ouverture de nouveaux canaux et par l'achèvement de ceux qui sont en voie de construction. Je ferai, messieurs, tout ce qui dépendra de moi pour veiller aux intérêts particuliers de votre Comté; ainsi, je ferai tous mes efforts pour faire ouvrir le canal projeté, qui doit établir une communication entre le Behoué et le St. Laurent. Mais dans l'adoption de ce projet, je chercherai de faire respecter les droits des propriétaires qui pourraient être lésés par le passage de ce canal; je maintiendrai aussi les droits de ceux qui ont éprouvé de dommages par l'établissement du canal de Chambly, et dont nombre d'indemnités ne sont pas encore liquidées. Enfin, messieurs, je donnerai une attention bien spéciale à vos réclamations pour les pertes que vous avez souffertes pendant nos malheurs; et je m'estimerai très heureux, si par mes efforts persévérants, je pourrais contribuer à les faire établir à votre satisfaction. C'est avec ces sentiments que J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Très obéissant serviteur, PIERRE BEAUBIEN. Montréal, 23 déc. 1847.

THEOPHILE HAMEL, PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi un ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, rue Notre-Dame. Ses TABLES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. 17 déc.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS.

L'INVITATION d'un grand nombre de principaux Electeurs du Comté, j'ai consenti à me porter candidat pour représenter vos intérêts dans le prochain parlement. Ma longue résidence dans le comté me fournit le moyen de connaître les vœux et les besoins de chaque localité et du comté en général; Si vous m'honorez de votre mandat, je veillerai fidèlement à vos intérêts et je ne négligerai rien pour obtenir les améliorations dont nous avons tant besoin. Quant à mes principes politiques, vous les connaissez déjà à-savoir qu'il n'est pas nécessaire de les énoncer ici. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, P. P. DEMARAY. St. Jean, 21 déc. 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE BERTHIER. MESSIEURS.

VENANT aujourd'hui solliciter l'honneur de vos suffrages, je ne fais que céder au désir d'un grand nombre de citoyens mécontents de ce Comté, qui m'ont sollicité de me présenter à la prochaine élection. Je dois avouer que, depuis longtemps, l'idée d'être utile à mon pays, l'a fait naître dans mon cœur; mais mon âge peu avancé et d'autres considérations m'ont fait différer jusqu'à ce jour de mettre cette idée à exécution. Aujourd'hui que plusieurs de ces considérations n'existent plus je ne vous absolumment rien qui puisse me faire raisonnablement résister à un vote si prononcé. Je vous prie donc que j'ai prochainement vous demander un mandat pour vos suffrages. Quant à mes opinions politiques, elles sont connues de la plupart d'entre vous. Qu'il me suffise de dire que je suis Réformiste et Canadien avant tout. Je suis, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. A. DLRONE. 23 déc.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE BEAUHARNAIS. MESSIEURS.

YANT été invité par un grand nombre de Electeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine élection d'un Membre pour les représenter dans le prochain Parlement Provincial; Je suis décidé de solliciter les suffrages des électeurs; et si j'ai encore l'honneur de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée de notre Parlement Provincial, je m'efforcerai d'appuyer fidèlement et diligemment toutes les mesures tendant à développer les ressources de notre commune patrie, et d'augmenter la prospérité du peuple. Ce sera mon désir le plus pressé d'adopter un système d'émigration, qui assurera l'arrivée des Emigrants dans cette Colonie, en bonne condition et en bonne santé, et préviendra par la même introduction dans le pays de la peste et des horreurs qui l'accompagnent. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement, Votre très humble, et Obéissant serviteur, JACOB DEWITT. Montréal, 14 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE VERCHERES. MESSIEURS.

Le Gouverneur Général ayant jugé convenable d'exercer la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez été devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre élection. Si cette conduite a été celle que vous désirez, vous n'avez rien à dire; si elle n'est pas celle que vous désirez, vous n'avez rien à dire; si elle n'est pas celle que vous désirez, vous n'avez rien à dire. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement, Votre très humble, et Obéissant serviteur, JACOB DEWITT. Montréal, 14 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE LEINSTER. MESSIEURS.

UNE Election générale approche, et vous serez bientôt appelés à faire choix d'un représentant. Sur l'invitation de personnes influentes de votre comté, je vous offre mes services en parlement. J'en brigue pour la première fois les honneurs, et ne puis vous offrir mon passé pour gage de ma conduite à venir. Je vous dois donc une profession de foi politique. La voici telle que peut le permettre le cadre étroit d'une adresse. Je professe une politique libérale, celle de la réforme et du progrès, celle qui doit triompher par tout le pays, si vous l'appuyez de vos suffrages aux polls. Je redoublerai dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès. Les grandes questions politiques ne me feront pas perdre de vue les intérêts matériels de votre comté que je connais déjà suffisamment au moyen de mes nombreux rapports avec vous. Rappeler énergiquement les promesses qui vous furent faites par le ministère actuel, d'importantes améliorations dans vos voies de communication avec la cité; demander compte des secours d'argent votés par la chambre d'assemblée, pour cet objet, et non encore appropriés, ou peut-être divertis.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE LEINSTER. MESSIEURS.

Je redoublerai dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès. Les grandes questions politiques ne me feront pas perdre de vue les intérêts matériels de votre comté que je connais déjà suffisamment au moyen de mes nombreux rapports avec vous. Rappeler énergiquement les promesses qui vous furent faites par le ministère actuel, d'importantes améliorations dans vos voies de communication avec la cité; demander compte des secours d'argent votés par la chambre d'assemblée, pour cet objet, et non encore appropriés, ou peut-être divertis.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE LEINSTER. MESSIEURS.

Je redoublerai dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès. Les grandes questions politiques ne me feront pas perdre de vue les intérêts matériels de votre comté que je connais déjà suffisamment au moyen de mes nombreux rapports avec vous. Rappeler énergiquement les promesses qui vous furent faites par le ministère actuel, d'importantes améliorations dans vos voies de communication avec la cité; demander compte des secours d'argent votés par la chambre d'assemblée, pour cet objet, et non encore appropriés, ou peut-être divertis.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS.

L'INVITATION d'un grand nombre de principaux Electeurs du Comté, j'ai consenti à me porter candidat pour représenter vos intérêts dans le prochain parlement. Ma longue résidence dans le comté me fournit le moyen de connaître les vœux et les besoins de chaque localité et du comté en général; Si vous m'honorez de votre mandat, je veillerai fidèlement à vos intérêts et je ne négligerai rien pour obtenir les améliorations dont nous avons tant besoin. Quant à mes principes politiques, vous les connaissez déjà à-savoir qu'il n'est pas nécessaire de les énoncer ici. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, P. P. DEMARAY. St. Jean, 21 déc. 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE BERTHIER. MESSIEURS.

VENANT aujourd'hui solliciter l'honneur de vos suffrages, je ne fais que céder au désir d'un grand nombre de citoyens mécontents de ce Comté, qui m'ont sollicité de me présenter à la prochaine élection. Je dois avouer que, depuis longtemps, l'idée d'être utile à mon pays, l'a fait naître dans mon cœur; mais mon âge peu avancé et d'autres considérations m'ont fait différer jusqu'à ce jour de mettre cette idée à exécution. Aujourd'hui que plusieurs de ces considérations n'existent plus je ne vous absolumment rien qui puisse me faire raisonnablement résister à un vote si prononcé. Je vous prie donc que j'ai prochainement vous demander un mandat pour vos suffrages. Quant à mes opinions politiques, elles sont connues de la plupart d'entre vous. Qu'il me suffise de dire que je suis Réformiste et Canadien avant tout. Je suis, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. A. DLRONE. 23 déc.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE BEAUHARNAIS. MESSIEURS.

YANT été invité par un grand nombre de Electeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine élection d'un Membre pour les représenter dans le prochain Parlement Provincial; Je suis décidé de solliciter les suffrages des électeurs; et si j'ai encore l'honneur de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée de notre Parlement Provincial, je m'efforcerai d'appuyer fidèlement et diligemment toutes les mesures tendant à développer les ressources de notre commune patrie, et d'augmenter la prospérité du peuple. Ce sera mon désir le plus pressé d'adopter un système d'émigration, qui assurera l'arrivée des Emigrants dans cette Colonie, en bonne condition et en bonne santé, et préviendra par la même introduction dans le pays de la peste et des horreurs qui l'accompagnent. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement, Votre très humble, et Obéissant serviteur, JACOB DEWITT. Montréal, 14 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE VERCHERES. MESSIEURS.

Le Gouverneur Général ayant jugé convenable d'exercer la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez été devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre élection. Si cette conduite a été celle que vous désirez, vous n'avez rien à dire; si elle n'est pas celle que vous désirez, vous n'avez rien à dire; si elle n'est pas celle que vous désirez, vous n'avez rien à dire. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement, Votre très humble, et Obéissant serviteur, JACOB DEWITT. Montréal, 14 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE LEINSTER. MESSIEURS.

UNE Election générale approche, et vous serez bientôt appelés à faire choix d'un représentant. Sur l'invitation de personnes influentes de votre comté, je vous offre mes services en parlement. J'en brigue pour la première fois les honneurs, et ne puis vous offrir mon passé pour gage de ma conduite à venir. Je vous dois donc une profession de foi politique. La voici telle que peut le permettre le cadre étroit d'une adresse. Je professe une politique libérale, celle de la réforme et du progrès, celle qui doit triompher par tout le pays, si vous l'appuyez de vos suffrages aux polls. Je redoublerai dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès. Les grandes questions politiques ne me feront pas perdre de vue les intérêts matériels de votre comté que je connais déjà suffisamment au moyen de mes nombreux rapports avec vous. Rappeler énergiquement les promesses qui vous furent faites par le ministère actuel, d'importantes améliorations dans vos voies de communication avec la cité; demander compte des secours d'argent votés par la chambre d'assemblée, pour cet objet, et non encore appropriés, ou peut-être divertis.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE LEINSTER. MESSIEURS.

Je redoublerai dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès. Les grandes questions politiques ne me feront pas perdre de vue les intérêts matériels de votre comté que je connais déjà suffisamment au moyen de mes nombreux rapports avec vous. Rappeler énergiquement les promesses qui vous furent faites par le ministère actuel, d'importantes améliorations dans vos voies de communication avec la cité; demander compte des secours d'argent votés par la chambre d'assemblée, pour cet objet, et non encore appropriés, ou peut-être divertis.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE LEINSTER. MESSIEURS.

Je redoublerai dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès. Les grandes questions politiques ne me feront pas perdre de vue les intérêts matériels de votre comté que je connais déjà suffisamment au moyen de mes nombreux rapports avec vous. Rappeler énergiquement les promesses qui vous furent faites par le ministère actuel, d'importantes améliorations dans vos voies de communication avec la cité; demander compte des secours d'argent votés par la chambre d'assemblée, pour cet objet, et non encore appropriés, ou peut-être divertis.

Exposer vos titres à l'encouragement par le pays, des nombreux établissements d'éducation que vous avez, dans des temps difficiles, érigés dans un bon nombre de vos paroisses, à la honte de ces comtés où les écoliers ont pu réunir assez de partisans pour mettre en danger l'élection de candidats amis de l'éducation. Résister aux projets formés dans quelques parties de la province pour changer dans des vues politiques le siège du gouvernement. Psaider la cause de la liberté du commerce et de la navigation du St. Laurent sans laquelle le pays ne peut aller qu'en retrogradant. Favoriser les grands projets de communication au parti déjà exécutés. En un mot veiller attentivement à vos intérêts de localité, tel sera le but où tendront mes efforts et mon zèle en parlant, si vous suffrages m'y appellent. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Très obéissant serviteur, NORBERT DUMAS. Montréal, 21 déc. 1847.

LES Soufflés Médicins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'Acte passé en 1811 (ou 1812) relatif à la suppression de la Cour de Justice, et de la substitution d'un tribunal de Justice, principalement l'établissement d'un bureau d'examinateurs à Québec et d'un autre à Montréal.

R. H. CHARLEBOIS, W. DESCHAMBAULT, P. E. PICHAULT, C. A. REGNAULT, T. E. DODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR FELTIER, L. BOYER, J. L. LEPROHON, J. EMERY CODEBRE, P. WILBRUNNER, C. SADOUMIN, J. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

LES Soufflés Médicins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'Acte passé en 1811 (ou 1812) relatif à la suppression de la Cour de Justice, et de la substitution d'un tribunal de Justice, principalement l'établissement d'un bureau d'examinateurs à Québec et d'un autre à Montréal.

Corp. ration de Montreal. CEUX QUI DOIVENT LA CITE POUR CONTRIBUTIONS, TAXES, ETC.

COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent venir chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Contributions Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à tous ceux qui ont à se rendre au Bureau de la Corporation de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avertissement, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soufflé par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui y valent. Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 17 déc. 1847.

COMMANDES FRANCAISES.

LES Soufflés expédient 1. 21 de com. et 10s de la quinze sous durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Grammes, Cartes géographiques, Globes, Matras, Instruments de chirurgie, Instruments de Médecine et autres marchandises de manufacture française. Les personnes, désireuses de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plutôt possible. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent No. 3. 17 déc. 1847.

LIVRES FRANCAIS.

LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soufflé Grande Rue St. Jacques. Arthur par F. B. S. 4 vols. 8s. Deux Histoires 1772-1773. 1. Aventures d'In. 2. Les Histoires. 2. Le Colonel De Sarville par E. S. 2 vols. 4s. La Vie de Kant—Von Raman Maréchal, par E. S. 2 vols. 8s. Dictionnaire Arabico-François, Karidki par do 1 vol. 2s. Pile et Phok par do. 2s. 4s. L'Alphabet Diabolo, par do. 2 vols. 4s. Théâtre D'opéra, par do. 2 vols. 4s. Les Mystères de Paris, par do. 13 vols. 22s. L'Alphabet, par do. 2 vols. 4s. Jean Cavalier ou les Fanatiques des Cévennes, par E. S. 4 vols. 8s. La Concorde, par do. 2 vols. 4s. Les Poésies de la Littérature et des arts, par H. C. Orlhac. Leçons de Philosophie Intelligente et Morale, par do. Paris et Virgine, par J. H. Bernardin de St. Pierre 2s. JOHN MCCOY. 17 déc.

AVIS.

On s'adressera à la Législature à sa prochaine session (ou à la suivante si la loi le requiert) pour obtenir le privilège de construire un PONT DE PIERRE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre les villages de son avec la rive opposée, à côté de St. Silence. Ce pont doit avoir une longueur excédant 330 pieds au-dessus du niveau du plus grand excès connu des eaux; et n'aura pas de pont levés. Le privilège qui sera accordé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Gouillard" pour la commodité des voyageurs allant ou venant du haut de l'Assomption. LES PAGES QUI SERONT DEMANDÉES SONT: 1.—Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courants. 2.—Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courants. 3.—Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnelle aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courants. 4.—Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant. 5.—Pour chaque passage à cheval, deux deniers et demi. 6.—Pour chaque personne à pied, un denier. 7.—Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; taureau, boeuf, vache ou autre bête à cornes de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi. 8.—Pour chaque moulin, veau, agneau, chèvre, cochon, etc., un denier. 11 nov. 1847.

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER A LA REVUE CANADIENNE SI VOUS VOULEZ AVOIR 20 ALBUMS POUR RIEN EN SOUSCRIVANT.

Les Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 à 30 files complètes. Ne perdez pas l'occasion de vous procurer à si grand marché des LECTURES INSTRUCTIVES ET AMUSANTES pour l'hiver qui s'avance.

COURS DE LANGUE FRANCAISE, EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur de succès qu'il a obtenu jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné, à l'Hôtel de Québec, où il se trouvera chaque jour de 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HOTEL DE QUEBEC.

CHS. H. LASSISEKAYE. Montréal, 30 nov. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c. Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THE, CAFÉS, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc.

AUSSE: Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc.

Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et à de bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit.

Cafés rôtis et moulus chaque jour. Arrivés aujourd'hui du RAISON FRAIS, PRUNES, PRUNEAUX en barils et en caisses etc. etc.

MACFARLANE & ALLAN. 23 nov.

MAGASIN DE MODES.

ETABLISSEMENT PARISIEN. MADAME ROLIEU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes

AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, un grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX &c. &c., d'après les dernières modes de Londres et de Paris. Habillements et ouvrages faits sur commande.

Montréal, 23 nov. 1847.

SALONS D'EXPOSITION DE MODISTE.

Mlle. MAJOR A l'honneur d'annoncer aux Dames de Montréal et des environs que ses SALONS D'EXPOSITION sont MAINTENANT OUVERTS; elle vient de recevoir les

MODES D'HIVER LES PLUS EN VOGUE et elle a pris des arrangements pour continuer à les recevoir tous les mois.

Grande rue St. Jacques, } 19 nov., 1847.

RESTAURANT DE COMPAIN.

PLACE D'ARMES. MR. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la Réforme où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est, qu'un Restaurant tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toute espèce, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix. Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la tortue en tout temps.—24 nov.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU. 29 oct.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 198, bâ-tisse J. de L. Beaudry, &c.

Portrait de Jacques Cartier

A la sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 5s. G. N. GOSSELIN, Agent. Montréal, 4 nov. 1847.

AVIS.

TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier.

WILLIAM LYMAN, Procureur de Mme Hannah Lyman Mills Montréal, 26 nov.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES

A vendre par M. PARKER & Co. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste, 29 oct.

PORTRAITS AU DAGUERRETYPE.

M. M. DESNOYERS a l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses CHAMBRES DE DAGUERRETYPE au No. 130, Rue Notre Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transportera aussi à la résidence de ceux qui le désireront. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adressant à M. D. le plus tôt possible après la mort.

N. B.—M. D. enseigne l'art du Daguerretype en deux leçons et à un appareil à vendre. Ses prix sont très réduits.

Entrée par la porte cochère. 23 nov.

ECOLE DE Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit:

- L'Anatomie.....DR. BIBAUD. Les Accouchements.....ARNOLDI. La Pratique de la Médecine.....BADGLEY. La Chirurgie.....MONKO. La matière méd. et la thérapeutique.....J.E. CODERRE. La Chimie.....SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie.....PELTIER. La médecine légale.....BOYER. La Chimie Médicale.....BADGLEY. La Clinique Chirurgicale.....ARNOLDI.

N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 2 sept. 1847.

DILIGENCE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

TRAJET EN DEUX JOURS. Le public est respectueusement informé que les soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches.) Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin.

La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel BERNARD et à l'Hotel de M. OSTROUMOFF. Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hotel LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, Propriétaires, T. & T. LECOMTE, Montréal. S. HOUGH, Propriétaire, Québec. Agent à Montréal, G. LEBLANC. Agent aux Trois-Rivières, O. GOUIN. 3 déc.

PLACES DE MOULINS DE PRIX.

AVIS est donné par le présent que les PLACES de MOULINS de PRIX, au Raville Plat, à la Pointe aux Iroquois et à la Pointe à Ferren, au Canal de Williamsburg, seront louées à l'enchère, MARDI, le 7 Décembre prochain, à l'HOTEL JOHNSON, à MARIATOWN, à MIDI.

Le Bail sera pour vingt-et-un ans, et renouvelé pour une autre période de vingt-et-un ans, sur les conditions qu'on pourra connaître en s'adressant à ce bureau, où les plans du terrain peuvent être vus et où on obtiendra tous les renseignements nécessaires.

Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrt. Trav. Pub. Département des Travaux Publics, Montréal, 12 nov. 1847.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. MARCHES AVANTAGEUX POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES.

M. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire à son Etablissement actuel, des grandes améliorations à son Magasin, à partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peu de chose au dessus du prix courant, etc. 26 nov.

AQUEDUC DE MONTREAL.

AVIS PERIODIQUE.

CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain.

La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter.

Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donnant avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre.

Bureau de l'Aqueduc, } 25 oct. 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant de leur argent n'a pas encore été versé au bureau de la Société, qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et tous ceux qui ont des comptes contre la société sont priés de les présenter.

S. JONES LYMAN, Secrétaire cor. 30 nov.

A VENDRE

UN emplacement avantageux situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU. Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17 17 août, 1847.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, à commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme suit:

De Montréal, 8 1/2 heures, A. M. De Lachine, 9 1/2 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 12 1/2 heures, P. M. 3 1/2 heures, P. M. 4 heures, P. M.

PRIX: PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1s. 10 d avec bagage jusqu'à do revenir le 60 lbs. même jour, 2s. 6 d. DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 3d. Do. do et revenir le Do. même jour, 1s. 10 d. TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7 d avec bagage jusqu'à 30 lbs. Enfants adoussés de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 arriveront pour les Bateaux de Beauharnais et de l'Ot-tawa, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les Bateaux du Haut-Canada. Montréal, 26 nov. 1847.

A GRAND MARCHÉ.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000, A vendre au No. 124, Rue Notre Dame, VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et valent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux.

Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Grands-Naples, Satins damassés, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Furs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemirs, Indiennes, Alpacas, Mérinos, Mérinos Français, Paramattas, Colonnades, Velours de soie, Châles, Cachemirs et Satins, Collets et Chemisettes, Pelletteries, Plades pour manteau et robes, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes et de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Plote, Ca-tout genre, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, smirnes, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, smirnes de laine pour Dames, en quantité, Laine de Damas, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc.

N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant.

BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Gésaire, Seigneurie Debartach, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneural.

21 mai. E. S. DE ROTTERMUND MAGASIN CANADIEN DE FERONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chap-man, Aqua Marine, etc. etc. Fer anglais assorti, Banke Best Feuillard, Boîtes de Boues, Bêches Pelles &c &c. De plus, un assortiment de Quincaille et Cotellerie. Les Marchands de la compagnie trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vu qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada. A vendre à des conditions faciles.

W. F. LESTE, No. 81 Rue St. Paul, et "70 Coin de la Place Jacques Cartier. Juin.

MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES.

ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 109, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Sèches qui seront vendus à des prix très réduits par les quels se trouvent les articles suivants: Drap superfine de toutes couleurs, Drap Castor, Drap plaid, Plaid de toute sorte, Colours, Orléans, Mérino, Alpacat, Etoffe Casimire, Couverte, Mousseline de laine, Cashmire, Flanelle, Indienne Gingham, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dams et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLorimier, &c., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de la dite Dame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

P. JOZ. LACROIX. Montréal, 14 déc. 1847.

Laines de Berlin.

Halle des Old-Fellows, Grande Rue St. Jacques. MADAME WALTON a l'honneur d'offrir ses remerciements au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux. On le trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité suprême. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Damasc Masson, Joseph Grenier, P. Beaubien, Nelson Davis, T. Drummond, Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue } St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

EXTRAIT. MONTANT des aux D'positaires le 31 juillet 1847..... £4917 0 9

Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date..... £47850 7 1

do retiré do..... £3214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet..... £13338 3 5

Balance due aux D'positaires ce jour..... £3353 12 2

Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

RAICINES BULBEUSES, &c.

A MEILLEUR MARCHÉ QU'ELLES ONT JAMAIS ÉTÉ OFFERTES AUPARAVANT.

NOUVELLEMENT reçu par l'express le VIRGIL, venant directement d'OLLANDE, 10,000 Hyacinthes tulipes, lis, safran, papaviers, &c., à vendre à bon marché au JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, 14, rue Côté, dans la Banque de Montréal.

N. B. Venez voir avant d'aller acheter ailleurs. GUILBAULT. 9 nov. 1847.

RÉCEMENT reçus et à vendre par le soussigné les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz" 150 do do Havane de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes

—AVEC— Un grand assortiment de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de gût, Tabac frotté en papier et autre propre pour un magasin de détail.

—AUSSE— Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & Co. 29 oct.

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, eut occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui lui a alors échangé ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligera infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

PETIT TRAITE DE GRAMMAIRE ANGLAISE,

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, PAR CHARLES GOSSELIN, Maintenant sous Presse dans l'Atelier du Journal de Québec.

CE petit livre qui a obtenu des paroles d'approbation des juges compétents et qui est un travail utile et consciencieux, rencontra indubitablement l'encouragement du public et de ceux qui sont spécialement chargés de veiller à l'enseignement élémentaire, tels que les commissaires d'école et les instituteurs. M. Gosselin est un homme de lettres et de lettres, par des études antérieures, des talents réels et surtout par son ingénieux "télégraphe à cloches," dont on a bien pu constater la praticabilité sans porter atteinte au mérite de l'invention et à l'habileté de l'inventeur à le défendre. Ce dernier fait n'a pas de rapport avec la grammaire anglaise, mais il sert à faire connaître au public lequel il doit avoir à lire et non le grammaire. Nous renvoyons le lecteur à la note de M. McDonald, dont les études spéciales font un juge compétent en cette matière.—Journal de Québec.

A. M. Charles Gosselin, Monsieur, j'ai lu le manuscrit de votre "Petit traité de Grammaire Anglaise à l'usage des Ecoles primaires," et je crois pouvoir vous dire avec vérité qu'en le publiant nous rendrez service et aux maîtres et aux élèves.

R. MACDONALD. 14 octobre, 1847.

PROSPECTUS DE L'AUTEUR.

De toutes les exigences auxquelles nous assujétit de plus en plus, chaque jour, notre position sociale, l'une des plus importantes est sans contredit l'étude de la langue anglaise; se refuser à cette étude c'est renoncer, de gaieté de cœur à son avenir. Prendre la peine de démontrer cette vérité c'est vouloir démontrer un axiome. Au lieu d'une intention est d'offrir au public un travail qui facilite cette étude et qui la rende plus abordable aux jeunes intelligences que les livres actuellement en usage dans les écoles de ce pays.

L'expérience de plusieurs années d'enseignement, mes rapports constants avec des enfants d'âges, de caractères et de dispositions divers m'ont convaincu, que les grammaires anglaises que l'on met entre leurs mains sont généralement trop au-dessus de leur portée; et qu'ainsi elles ne répondent pas à leur besoins; la phraseologie en est ou trop recherchée ou trop obscure. Ces phrases ou ces mots vides de sens, des phrases auxquelles ils n'attachent aucune idée, le tout étant, en outre, noyé dans une masse d'exceptions et de remarques, qui, comme un lourd fardeau, écrasent des intelligences encore faibles et délicates, et finissent souvent par y laisser une confusion, et puis le dégoût.

Ce défaut dont n'est exempté à peu près aucune de nos grammaires, n'ayant frappé de bonne heure par les obstacles qu'il me créait chaque jour, dans l'enseignement, je crus qu'il était possible de le faire disparaître, et je travaillai en conséquence. Me défiant de mes seules forces et de mon propre jugement, devenu intéressé, dans un travail si petit en apparence, mais difficile en réalité, j'ai consulté les grammaires de plus de réputation et j'ai extrait et simplifié, dans l'expression, les principes et les règles qui y sont comme perdus, pour en faire un petit code grammatical aussi peu volumineux, et aussi substantiel que possible, afin de soulager la mémoire des enfants tout en leur donnant beaucoup à apprendre. Ce travail fait, je lui soumis à des personnes capables d'en porter un jugement sain et impartial, j'ai invoqué l'autorité de personnes dont la lumière et le désintéressement sont au-dessus de tout soupçon et dont la sincérité ne saurait être mise en doute. Des paroles d'encouragement et de haute approbation sont tombées de leurs lèvres; mon travail tout abrégé et tout imparfait qu'il puisse être, leur a paru propre à rencontrer les besoins de l'enseignement élémentaire, et de nature à être utile également aux instituteurs et aux élèves. Parmi ces personnes je me permets de citer le nom de M. McDonald, le ci-devant rédacteur du Canadien, dont la science et la sincérité ne seront contestées par personne; et ce monsieur a bien voulu m'honorer d'une note d'approbation.

Appuyé d'un tel témoignage, j'ose espérer que mon humble travail rencontrera un accueil bienveillant chez mes compatriotes et surtout parmi les amis de l'éducation.

CHARLES GOSSELIN.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont files dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date.

Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit aux applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. 19 août.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désirent se pensionner en cette ville, trouveront chez Mrs S. JULEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 26 oct.

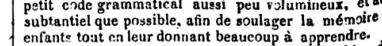
Le Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétés situées de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresse à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLEUSE (Dam) à travers la Rivière Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glissoire (Slide) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée.

JOHN YULE, Jur. Chambly, 14 déc. 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.



CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.